

St-Constant
19 septembre 2005

Montréal

6211-06-075

Commission pour le projet de l'autoroute 30.
À qui de droit.

Résidente de la région concernée, depuis 35 ans, je me sens interpellée par la construction du troisième segment de la 30, soit la bretelle Jean-Leman. Voici donc mes commentaires suite à la présentation de ce projet lors des séances d'information.

Le tronçon Jean-Leman vient une fois de plus agresser notre environnement par son passage en territoire agricole. La pérennité des terres agricoles s'y trouve grandement menacée. On semble oublier que seulement 2% du territoire québécois est favorable à l'agriculture. Et, lors des journées et soirées d'information, j'ai constaté qu'un deuxième promoteur i.e. la ville de Candiac en s'accaparant une partie importante du temps voulait encore pousser ce tronçon dans les terres agricoles. C'est très frustrant! Même si je suis une citadine, j'ai à cœur la quiétude, la paix, et le respect des gens qui vivent de la terre et nous nourrissent. Qu'advient-il des fermes familiales toujours repoussées par l'étalement urbain? Le feu vert à ce tronçon vient à jamais saccager un boisé riche en espèces fauniques et en milieux humides. Cette attitude est contraire à l'objectif même du développement durable préconisé par notre gouvernement. Le Ministère des Transports nous convie donc au gaspillage de près de 577ha de sols d'excellence qualité avec l'ajout de cette bretelle. Par l'acceptation de ce tronçon Jean-Leman c'est un chèque signé en blanc envoyé à ceux qui ont soif de terres agricoles à des fins autres que l'agriculture.

La préservation du territoire agricole est la base même sur laquelle repose la croissance et le dynamisme de l'agriculture. ET NOUS, nous sommes tous dépendants de ce patrimoine collectif. La solution alternative vous la connaissez : la 132. Le tronçon Jean-Leman n'a donc pas sa raison d'être en milieu agricole.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Denise Tougas,

Denise Tougas